

« *C'est que le désir n'est pas d'un côté* »  
Lacan, 1962.

Chers collègues,

Notre lettre a suscité surprise, soulagement, assentiment, enthousiasme ou, plus rarement, dépit, voire incompréhension.

Nous n'en attendions rien et n'en espérons pas moins.

L'enjeu : défaire le lien, gordien, que nous avons nous-mêmes noué, entre la nomination de l'A.E. et la désignation des membres des cartels de la passe. Il devrait en résulter une liberté retrouvée dans la nomination et un élan nouveau dans le travail de doctrine des cartels, jusqu'à maintenant assez ténu.

Il nous semble en effet nécessaire de renouer avec l'intuition initiale de Lacan concernant l'existence d'un au-delà de la menace de castration qui l'a conduit à inventer la passe, et de nous en tenir, pour la nomination d'A.E., à l'authentification des conséquences de cet au-delà pour l'acte de l'analyste. On peut avancer – à condition de ne pas faire de cette proposition un nouvel évangile - qu'un tel franchissement libère le sujet de la jouissance du doute que l'Autre pourrait ne pas exister, jouissance qui cimente le fantasme, en premier lieu celui d'un Autre de l'Autre. Ce doute, c'est ce qu'on appelle mélancolie ou, plus médiatiquement, dépression, et il est salubre de ne pas en rester là pour se défaire de l'allégeance à Thanatos, c'est à dire au symbolique sans réel. Sans ce pas, pas de désir d'analyste, c'est à dire pas d'acte possible, dans la mesure où l'acte surgit de l'écart propice à éclairer que le consentement au réel de l'Autre ne se gagne qu'à partir d'une « insondable décision » du sujet.

S'il y a nomination, le pari est fait que le dit A.E. sera sur la brèche d'une incessante attention au fonctionnement associatif pour le soustraire à la pente bureaucratique, et qu'il sera vecteur d'un gain de savoir dans la psychanalyse.

N'oublions cependant pas que, quel que soit le bouleversement qu'une expérience de passe peut produire, tant quelquefois pour dissiper la face obscurantiste du transfert que pour donner au *sicut palea* une concrétisation dans la direction de la cure, *le dernier mot revient à la cure*.

Il y a, pour qui ne l'aurait pas noté, deux parties dans notre lettre : une analyse et des propositions. Chacun pourra dire sa position sur l'une et sur les autres.

Nous souhaitons que notre lettre, qui dit notre propre position, soit prise en compte de telle sorte que, dans la conjoncture actuelle de l'APJL, notre association aille de l'avant – à savoir réussisse à « faire école ».

Si c'est le cas, dans trois ans, les leçons seront à tirer de l'expérience modifiée. Il faudra inventer et mettre en place une procédure aussi affine que possible à une logique collective pour la désignation des membres des cartels. Nous avons pu mesurer, dans les Assises II de l'APJL, les apories de cette logique, liées en premier lieu à l'absence d'homogénéité temporelle entre les acteurs, mais ce constat ne doit pas rendre vain notre effort pour inventer une fiction politique susceptible de satisfaire aux exigences du discours analytique.

Nous n'interviendrons plus alors dans cette désignation. Nous en avons, cette fois, pris la responsabilité, pour ne pas, dans le débat à venir du 17 janvier 2016, retarder la confrontation à l'enjeu, ou s'en détourner, par une discussion générale sur les personnes, sachant par ailleurs que la quatrième place libre permet à tout membre actuel des cartels, sans exception, d'être choisi pour opérer dans la procédure.

Cordialement

Pierre Bruno, Isabelle Morin, Marie-Jean Sauret.  
Le 5 novembre 2015.